

RETRO-PLANNING – DEUXIEME FRACTION - CONSEILS DEPARTEMENTAUX – ELECTION DU MERCREDI 27 MAI 2026

Etapes	Calendrier
Délibération par le CNO date de l'élection, modalités de vote, nomination du comité technique d'organisation des élections (Article 188 du RE)	Du 02 au 27 mars 2026
Etablissement de la liste des électeurs inscrits au Tableau de l'ordre au cours des deux mois précédant le lancement des opérations électorales (Article 3 du RE – Article R.4125-4 du CSP)	Avant le 27 mars 2026
Annonce de la date des élections (appel à candidatures) + envoi des convocations aux électeurs (J-2 mois <i>Articles 7 du RE, R 4125-1-1 du CSP</i>)	Semaine du 23 au 27 mars 2026 (dernier délai le vendredi 27 mars 2026 / J-2 mois)
Date limite de dépôt des candidatures (J-30 jours : art. 10 du RE et R 4125-6 du CSP)	Lundi 27 avril 2026 (J-30)
Examen par le président et les membres du bureau du conseil intéressé de la recevabilité des déclarations de candidatures (article 13 du RE).	Lundi 27 avril 2026
Transmission sans délai au CNOMK des candidatures jugées irrecevables et la délibération motivée du bureau et examen par le bureau du CNOMK (délai de trois jours) (Article 13 du RE)	Du mardi 28 au jeudi 30 avril 2026
Envoi par le président du conseil départemental ou interdépartemental à chaque membre du binôme, par courrier simple, un récépissé attestant de l'enregistrement de sa déclaration de candidature ou du refus de leur enregistrement (Article 15 du RE – six jours suivant le terme du délai de réception des candidatures)	Jusqu'au jeudi 30 avril 2026 (le 1 ^{er} mai étant férié et le 03 mai étant un dimanche)
Transmission des listes électorales par le Conseil national de l'ordre au prestataire de vote (Article 183 du RE)	Du lundi 27 avril 2026 au jeudi 30 avril 2026 (le vendredi 1 ^{er} mai étant férié)
L'électeur reçoit par voie électronique au moins 8 jours avant l'ouverture de la période de vote un code d'identification personnel lui permettant d'accéder au système de vote afin de retirer son mot de passe nécessaire à l'expression de son vote. La liste des binômes ou des candidats et les éventuelles professions de foi qui s'y rapportent ainsi que le rappel des modalités de vote sont mises à disposition des électeurs dans le système de vote (J - 8 jours ; Article 186 du RE).	Jusqu'au lundi 04 mai 2026
Cérémonie de scellement – réunion publique pendant laquelle le système de vote sera scellé, entraînant l'impossibilité de modifier la configuration du vote ou les listes électorales (article 190 du RE)	Date du scellement à définir avec le prestataire de vote
Expression du vote – vote par voie électronique (Article 187 du RE)	Du 12 au 27 mai 2026 (J-15)
Date des élections (scrutin/dépouillement / contrôle de l'éligibilité/promulgation des résultats) (Article 26 et suivants du RE)	Mercredi 27 mai 2026 (J+0)

RETRO-PLANNING – DEUXIEME FRACTION - CONSEILS DEPARTEMENTAUX –
ELECTION DU MERCREDI 27 MAI 2026

Etapes	Calendrier
Le président du conseil départemental notifie par LRAR le motif d'inéligibilité à chaque candidat binôme (Article 31 du RE – au plus tard à compter du lendemain du scrutin et au plus dans les deux jours suivants)	28-29 mai 2026
Date butoir du délai de recours devant le tribunal administratif contre les élections (quinze jours) <i>Article 50 du RE et article R 4125-21 du CSP</i>	Jeudi 11 juin 2025 (J + 15)